LES RENCONTRES NATIONALES DE L'INGENIERIE DE FORMATION

jeudi 26 novembre 2015 à 9 h 05, bât. Champs Prévois

ATELIER 4 : S'EMPARER DU DISPOSITIF PPP

animation : Bernadette Tasset

Comment s'emparer du dispositif PPP[1] pour développer les activités du centre (stages, formation des conseillers, des maîtres exploitants, des porteurs de projet, offres de formation…) ?

La réforme de la formation professionnelle vise :

- le renforcement de la sécurisation des parcours professionnels, la mise en place d'un entretien bisannuel en entreprise et d'un conseil en évolution professionnelle accessible hors temps de travail gratuitement pour les salariés ;
- l'abandon du dispositif du droit individuel à la formation (DIF) pour le compte personnel de formation (CPF) qui doit permettre au salarié de gérer l'évolution de ses compétences de façon autonome ;
- le nouveau mode de calcul des contributions obligatoires des entreprises et la modification du mode de redistribution de ces contributions.

La mise en œuvre de la nouvelle politique d'installation et de transmission par la nouvelle modalité du PPP favorise les initiatives en élargissant l'accompagnement des projets d'installation à tous les projets, incluant les personnes non éligibles aux aides à l'installation.

C'est donc une ouverture pour tous les porteurs de projets alternatifs qui peuvent adapter ce complément de formation à leur projet individuel ou collectif.

Face à cette ouverture, quelle place peuvent prendre les CFPPA ?

[1] PPP : plan de professionnalisation personnalisé